

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 30

Artikel: Grèves d'autrefois
Autor: R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nyon, le 16 juillet 1898.

Monsieur le Rédacteur,

Votre journal relate volontiers certaines curiosités philologiques ou littéraires, trouvailles toujours intéressantes. Je vous en communique une que j'ai faite au cours de la lecture de la célèbre facétie de l'avocat Pathelin — non la comédie de Brueys, mais la farce attribuée à La Salle ou à Blanchet, auteurs du XV^e siècle.

C'est dans la scène où l'avocat, qui a conseillé à son client, lorsqu'il comparaîtrait devant le tribunal, de n'y répondre qu'en bêlant comme les moutons, se voit payé de la même monnaie lorsqu'il réclame ses honoraires.

Dans cette scène, le verbe *rigoler*, une des fleurs de notre argot contemporain, est employé deux fois :

PATHELIN : ... Par mon serment, tu me payeras.

Entends-tu ? Si tu ne t'envoles.

Ca, argent.

LE BERGER : Bee.

PATHELIN : Tu te rigoles !

Et plus loin :

PATHELIN : ... Mau gre bien ! ay je tant vescu,
Qu'un berger, un mouton vestu,
Un villain pillart, me rigole ?

On voit que le mot favori du gavroche parisien ou... lausannois n'est pas d'hier. On *rigolait* déjà au XV^e siècle !

Veuillez m'excuser et agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A. DESSONNAZ.

Pot-pourri. — Voici comment Ch. Rozan, dans son intéressant ouvrage sur les *Petites ignorances de la conversation*, nous explique l'origine de cette expression.

« Le pot-au-feu du XIX^e siècle est un diminutif du *pot-pourri* de nos pères. Ils ne se contentaient pas, comme nous le faisons, de faire bouillir de compagnie du bœuf et des légumes : ils y ajoutaient d'autres viandes telles que veau, lard et mouton, des herbes de toutes sortes, et lorsque ce mélange avait bouilli à satiété, c'est-à-dire lorsqu'on l'avait fait *pourrir* à force de cuire, on le servait dans le pot même où il avait bouilli sous le nom très appétissant alors de *pot-pourri*.

Aujourd'hui que l'art culinaire rafine aussi bien que les autres, on fait encore des mélanges de viandes, mais c'est pour aboutir à la délicate galantine. Quant au mélange des légumes, il a pour conséquence un autre mets recherché dans lequel excellait Béchamel et qu'on intitule macédoine. — Le peuple seul mange encore un salmigondis de viande et de légumes qui témoigne d'un reste de fidélité à l'antique *pot-pourri* : il l'a pittoresquement décoré du nom *d'arlequin*.

Mais ce qui reste à tous et ce qui n'a pas vieilli, ce sont les comparaisons auxquelles le *pot-pourri* a donné lieu. — Les morceaux de musique composés de différents airs connus, les mélanges d'herbes et de fleurs odoriférantes, les livres composés de productions quelconques rassemblées sans ordre et sans liaison, les discours confus et les mélanges insolites, — autant de *pots-pourris*.

Le dimanche aux Etats-Unis.

Chez le Yankee, la joie ne se traduit point comme chez nous. Il ne connaît pas cette exubérance, ces manifestations joyeuses auxquelles nous donnons libre cours les jours de réjouissances et de fêtes. Le Yankee a plutôt la joie triste ; il la déguste froide et à petites bouchées. « Sa façon de célébrer le dimanche, dit M. Boudouresque, dans le *Petit Marseillais*, en est un exemple frappant. »

« Aux Etats-Unis, le dimanche est jour de

tristesse publique, les bars sont fermés... du moins officiellement, car une petite porte déguisée dans un couloir reste bien ouverte, j'imagine, aux habitués.

Alors que, ce jour-là, l'affluence dans les rues et dans les banlieues est telle chez nous que les tramways et omnibus sont contraints de doubler, parfois de tripler le nombre de leurs voitures, les tramways américains diminuent leur service jusqu'à le supprimer sur certaines lignes.

Défense aux théâtres de jouer... de jouer des pièces à grand spectacle, s'entend : on leur tolère seulement le concert. Dans ce concert, du reste, les artistes peuvent chanter tel morceau de grand opéra, voire d'opéra-comique à leur convenance : l'important est qu'ils chantent ce morceau en habit noir, non en costume approprié.

On ne peut, le dimanche, boire du vin qu'en se faisant servir à part, dans sa chambre d'hôtel ; s'arrêter nulle part ailleurs en ville, les bars étant fermés, que dans l'un des mille établissements de tempérance qui, eux, demeurent ouverts et vous incitent, les petits tentateurs ! par d'énormes inscriptions blanches se détachant sur fond bleu à venir savourer de grands verres.. d'eau glacée. A discréption, paraît-il, la glace, dans ces établissements où ne cesse de régner un silence sépulcral, en quoi se résume l'amusement dominical des cinquante *consommateurs* qui s'y trouvent et s'y succèdent sans répit, tristes, tristes, lamentables tristes.

Pour la Noël, c'est mieux : la semaine entière étant proclamée sainte, les Américains s'offrent sept *dimanches* successifs, sans entr'acte, les veinards ! Sept jours durant, les Yankees s'amusent ainsi lugubrement, lisant chez eux les journaux qui, ces jours-là, paraissent avec des 78 pages par numéro, s'arrostant l'estomac d'eau glacée dans les établissements de tempérance et s'en allant, le soir, écouter, chantés par des artistes en tenue de ville, les mêmes morceaux d'opéra qu'ils entendront chanter, la semaine suivante, sur la même scène, par les mêmes artistes, mais en tenue de théâtre, différence importante !

Il est juste d'ajouter que cette règle de l'ennui férié n'est pas uniformément appliquée dans tous les Etats de l'Union. La Constitution laisse, en effet, à chaque Etat, la liberté d'ordonner lui-même ses mœurs publiques. Quelques villes, telles Chicago et New-York, ont depuis longtemps rompu avec ces coutumes et leurs habitants mènent, le dimanche, une existence d'apparence un peu moins biblique.

Par contre, Philadelphie détient jalousement le record de la tristesse dominicale et les ruines de Pompéi, seules, peuvent lutter avec elle d'abandon et de solitude.

Cette diversité de mœurs dans les différents Etats de l'Union produit un résultat qui est bien de nature à surprendre un Européen.

Vous prenez à New-York, un dimanche, le train du Canada par exemple. Pendant toute la partie du trajet que vous faites dans l'Etat de New-York, le buffet du train — tous les trains américains ont un buffet — vous est ouvert. Le train arrive dans l'Etat du Massachusetts, qui ne plaît pas avec la règle dominicale ; le buffet se ferme et vous pouvez mourir, comme on dit, vous auriez tous les malaises du monde que le buffettier ne vous vendrait pas une goutte de cognac avant que le train n'ait franchi les limites de l'Etat intransigeant. Ces limites franchies, par exemple, libre à vous de vous enivrer !

Voilà un régime qui ne vous conviendrait guère.

On nové chaumo.

Vo rassovegni-vo quand n'aviont lè bons vilhe chaumo dão rai David po tsantà aò prédzo ? Petétr bin què na, quand bin n'y a pas onco tant grantein que lè z'ont démolis.

Clião chaumo n'étiont pas dài petits lâivo, tot minolets, coumeint clião d'ora, mà l'étiont asse épais què 'na toma, que faillai lè portà à la man po allà aò prédzo ; pu, l'aviont dâi notés carraiès po lo supérieuse, l'arto, lo contrariusse et la bassa, avoué lo potrait dão rai David su lo premi folhiet. Y'en avái mimamente qu'aviont lè rebo dè la foret garnis dè loton dzauno po pas que s'uzéyont et dâi galés crosets dzauno assebin, po lè cllioue bin adrâi.

L'est avoué clião z'iquie que fasai bon tsantà la demeinde, assebin, quand lo rëgent avái eimourdi lo chaumo, faillai no z'ouré : on tè brâmagè cein asse rai què : Roulez tambours.

Ma fai, l'ont bin mau fè dè lè mettrè ào vilho fai, kâ tot lo mondo lè z'a regrettâ.

Don, on iadzo que clião dão Synode ont zu décidâ que lè chaumo ne vaillessant perein lè dzeins qu'ein aviont ont du tracé tsi lè martchandsdè lâivo po lè tsandzi contredâi nâovo.

On vilho municipau dè pè Bimant, qu'etâi venu menâ on moulo à Lozena, étai arrêtâ su la Palud, devant 'na granta boutequa d'on marchand d'épicier dè totès sortés.

Y'avái drâi derrâi lè carreaux dâo magazin, eintremi dão sucre et dão café, 'na galéza tète dè boâïts dè sardinès, que vo sédès prao cein que l'est, et clião boâïts que reluïsâvant coumeint dâi meriào étiont aguelhiès dè pliat lè z'enès su lè z'autrè que cein fasai coumeint 'na petita tor Eiffet.

Adon, noutron municipau, que n'ein avái onco jamé min vu, sè viré contre son bio-frare, qu'etâi détoucté, et l'ai fâ :

— Mâ s'ebahy que dão dianstro l'est cein ?

— Que vâo-tou que tè diessè, l'ai dese l'autre; saré binsu clião nové chaumo ! C. T.

Grèves d'autrefois.

La grève qui a éclaté à Genève, parmi les ouvriers du bâtiment, a pris tout de suite une très grande importance. Craignant des troubles, le Conseil d'Etat a mobilisé le bataillon d'élite N° 13 et une partie des troupes de landwehr. Sous ses auspices, les pourparlers se poursuivent entre ouvriers et patrons. Espérons qu'une solution prochaine interviendra, qui contentera les uns et les autres.

Que de fois, à propos de grèves, n'entendent pas des gens s'écrier : « Je ne sais où nous allons avec toutes ces grèves ! Autrefois, on ne voyait pas cela ! »

Hélas ! que ces braves gens se rassurent. Les grèves sont peut-être plus fréquentes en ce temps-ci, mais ce n'est point notre siècle qui leur a donné le jour. Témoin les renseignements suivants, fournis par M. Hauser, professeur à l'Université de Clermont, dans un congrès de sociétés savantes, qui s'est tenu à la Sorbonne.

Ces renseignements, publiés dans le *Petit Marseillais*, concernent une grande grève qui se produisit de 1539 à 1542. Les voici :

Ce furent les ouvriers de l'imprimerie parisienne et lyonnaise qui firent les frais de cette levée de boucliers.

Les compagnons ne cessèrent de protester contre le droit reconnu aux maîtres d'avoir un nombre illimité d'apprentis.

De nombreux procès dans lesquels la ville de Lyon soutenait les maîtres éternisèrent cette querelle. En 1571, les consuls de Lyon et l'Université de Paris demandent au roi un nouveau règlement sur l'imprimerie. Celui-ci est donné en mai 1571 par l'édit de Gaillon qui confirmait les édits de François I^e et interdisait une fois de plus aux ouvriers de se coaliser.

Le roi supprima le « salaire nourriture » pour ne laisser subsister que le « salaire argent ». Les ouvriers protestèrent contre cet édit par un factum très violent, véritable acte d'accusation contre le capitalisme du XVI^e siècle. Dans ce factum, les patrons sont dénoncés comme des exploiteurs s'engraissant « de la sueur » de ceux qui les font vivre par leur travail ; les compagnons ne veulent plus être traités comme « des esclaves et des forçats ».

Les maîtres répondirent par un mémoire dans lequel ils affirmèrent que la majorité des ouvriers était terrorisée par quelques meneurs.

Quoï qu'il en soit, le roi finit par donner, dans une certaine mesure, gain de cause aux compagnons par sa déclaration de 1572.

Il décida, notamment, qu'il n'y aurait plus, désormais, que deux apprentis par presse et que l'apprentissage durerait trois ans.

C'est à partir de ce moment que l'imprimerie qui, sous François I^r, était un métier absolument libre, fut soumise aux règles qui régissaient les autres corporations d'artisans ou de marchands. — R.

Les Indes noires. — C'est le nom donné par les Anglais aux houillères de la Grande-Bretagne. La grande grève des mineurs du pays de Galles, qui vient de se terminer, après une durée de trois mois, a ramené l'attention sur ces houillères, un des éléments principaux de la supériorité industrielle, commerciale, maritime et même politique de l'Angleterre.

Cette immense « colonie souterraine » n'a pas contribué pour une part moins grande à la fortune du Royaume-Uni que la riche colonie des Indes orientales. De là cette appellation de « Indes noires ».

Les bassins miniers de l'Angleterre ont une étendue de 25,000 kilomètres carrés. Ils sont les premiers de l'Europe par leur aménagement et leurs appareils d'extraction. Ils rendent, annuellement, 165 millions de tonnes.

Plus de 600,000 individus travaillent dans les fosses. C'est tout un monde. Chaque année, en moyenne, un millier d'existences sont anéanties par les explosions de grisou. Pauvres mineurs.

Durant la grève qui vient de finir, le nombre des grévistes s'élevait à 90,000 sur 100,000 que compte le pays de Galles. Ils ont résisté pendant trois mois et, plutôt que de céder, se sont imposé toutes les privations. Successivement, ils ont supprimé de leur nourriture la viande, la bière, le sucre : ils ne vivaient plus que de pain et de pommes de terre, qu'ils arrosaient d'un peu de thé.

Mais la maladie n'a pas tardé à les atteindre. Les hôpitaux regorgeaient de malheureux.

La résistance ne pouvait plus être prolongée. Après quelques concessions, consenties par les Compagnies, les mineurs se sont décidés à redescendre dans les fosses.

Si, comme l'espéraient les grévistes, leur soulèvement eût provoqué la levée en masse de leurs frères professionnels, s'il y avait eu ligue entre tous les mineurs, les usines du Royaume-Uni auraient couru un grave péril. La vie manufacturière eût été arrêtée. Les ruines eussent été aussi rapides que colossales.

Comme le dit le *Petit Parisien*, auquel nous empruntons ces détails, « il est impossible de demeurer indifférent à cette grande manifestation économique, qui a tenu en haleine pendant douze semaines non seulement toute l'industrie britannique, mais les marchés du monde avec lesquels elle est en relations. Plus de charbon, plus de travail. »

Le « ridicule ». — On vient de démolir l'ancien hôtel Valentinois, à Paris. C'est là que se tint, sous le premier Empire, un salon qui n'eut pas son pareil et dont Mme Maret, duchesse de Bassano, était la reine. Le salon de la duchesse était plutôt grave ; cependant on y imposait aussi des lois à la Mode. C'est à l'hôtel de Bassano qu'a commencé la vogue

des petits sacs dans lesquels les femmes enfermaient leur mouchoir et leur éventail et que l'on nomme *réticules* (du latin *reticulum*, petit filet) ou, par corruption du mot, « *ridicules* ».

Par un caprice fort singulier de la mode, ces petits sacs réapparaissent, en 1811, après la naissance du fils de Napoléon I^r, le nom de *petit roi de Rome*, par allusion au titre qui venait d'être donné à ce prince au berceau.

Le *ridicule* est, de nos jours encore, très à la mode, même chez les jeunes filles, auxquelles il donne souvent un air de petites vieilles, qui, pourtant ne leur sied pas.

Pro patria. — C'est là le titre d'une élégante brochure, éditée par la librairie Payot, et dans laquelle M. l'abbé Weinsteffler a réuni les discours qu'il a été appelé à prononcer, en sa qualité de membre de la Colonie française de Lausanne.

M. l'abbé Weinsteffler jouit, dans notre ville, d'une sympathie pour le moins égale à celle que lui-même éprouve pour notre pays, où il réside depuis plusieurs années. Il y est en outre connu comme un orateur très remarquable, autant par l'élévation de ses idées que par l'élégance de sa parole. Nombreuses sont les personnes qui seront heureuses de pouvoir lire, entr'autres, les éloquentes allocutions qu'il prononça à l'occasion des services funèbres en mémoire du président Carnot et des victimes du Bazar de la Charité, et, dimanche dernier encore, à la cérémonie du cimetière de Montojo.

Cette brochure est en vente chez l'éditeur et dans toutes les librairies. — Prix : 1 fr.

THÉÂTRE. — Après Candé, *Lina Munte*, après Cyrano de Bergerac, *Catherine*, la belle pièce de Henri Lavedan, pièce qui est actuellement le succès de la Comédie française. C'est ce soir, samedi, que nous aurons le plaisir d'applaudir, dans cette œuvre, la célèbre tragédienne et comédienne qui continue si brillamment les grandes traditions artistiques de Agar et de Sarah Bernhardt. — Rideau à 8 1/2 heures. — Billets en vente chez MM. Tarin et Dubois.

Confitures de groseilles. — C'est la plus répandue et la plus saine de toutes.

On prend de belles groseille à grappes mûres à point. On en met généralement un quart de blanches et trois quarts de rouges. On les égrena avec une fourchette et on les pèse. On prend du sucre blanc en poids égal aux groseilles et on le pèle grossièrement, puis on met le tout dans un vase de terre ou mieux de porcelaine et on laisse macérer pendant deux ou trois heures. On verse ensuite la masse dans une bassine en cuivre non étamé et on la remue avec une spatule de bois, en la mettant sur le feu.

A mesure que les groseilles fondent, on active un peu le feu pour hâter l'ébullition. Au bout de cinq minutes de pleine ébullition, les confitures sont parfaitement cuites. On retire alors du feu, on verse sur un tamis de crin placé sur un vase de porcelaine, et on laisse égoutter quelques instants.

On verse ensuite la confiture dans des pots bien secs. Ces pots ne doivent pas dépasser la contenance de 500 grammes ; car dans de grands pots, les confitures se congèlent moins bien et tournent en sirop.

La livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants : L'armée française en 1898. Les officiers et la nation, par M. Abel Veuglaire. — Village de dames. IV. Tabliers blancs et bonnets ronds, par M. T. Combe. — La lutte pour les débouchés, par M. M. Reader. (Seconde et dernière partie). — La famille aux Etats-Unis, d'après les romanciers, par Mme Mary Bigot. (Seconde partie). — L'évolution de la politique internationale, par M. Ed. Tallichet. — Une partie de

bateau sur le Rio Salado, par M. Th. Chapuis. (Seconde partie.) — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, scientifique, politique. (Bureau de la Bibliothèque universelle, Place de la Louve, 1, Lausanne.)

Boutades.

A l'hôtel, le matin.

Calino, commis-voyageur, entend le garçon qui réveille ses voisins de chambre et qui passe devant la sienne sans frapper.

— Vous allez voir que cet animal va me faire rater mon train ! Il n'entrerait pas me réveiller !

A bureau militaire.

Un monsieur qui n'a pas encore fait de service se présente pour retirer son livret. On est en train de le lui établir. Le scribe pose les questions selon le formulaire.

— Votre métier ?

— Professeur au Collège de France.

Le scribe continuant :

— Vous savez lire et écrire ?

Mme B... engage une cuisinière et lui fait toutes sortes de recommandations.

— Surtout, ma fille, lui dit-elle en terminant, faites bien attention au feu ; j'ai une peur terrible des incendies.

— Oh ! Madame peut être tranquille, répond le cordon-bleu, il y a presque tous les soirs un pompier dans la cuisine.

M. Toto, gentleman de cinq ou six ans, pose une question à sa mère.

— Dis-moi, maman, est-ce que mon petit frère sera toujours plus jeune que moi ?

— Mais certainement.

— Ah ! tant mieux !

— Pourquoi, mon cher ?

— Parce que je pourrai toujours le battre,

En soirée, devant le buffet :

— Dit-on un sandwich ou une sandwich ?

— Ma foi, je n'en sais trop rien, mais j'ai une façon de m'en tirer.

S'adressant au maître d'hôtel :

— Passez-moi donc deux ou trois sandwiches !

L... entre chez X..., un agent d'affaires vêtu, au moment où celui-ci commence une lettre.

— Comment, vous écrivez à ce gredin, digne du bagné : « Très honoré monsieur » ?

— Comment voulez-vous que je dise ?

— Ecrivez tout simplement : « Mon cher confrère ».

En caserne :

— Fusilier, vous ferez deux jours de salle de police pour avoir salué trop légèrement le brigadier.

— Mais c'est mon ami intime.

— Quand bien même ce serait votre père, vous devez le respecter !

L. MONNET.

Magasins populaires de Max Wirth Zurich, Bâle et St-Gall, offrent à des prix très avantageux et souvent rebattus, et surtout en éditions francaises.	Cotonne p. tabliers et robes, à 55 c. p. m. Cretonne forte et Indienne, à 45 c. Batistes et étoffes à jour, à 60 c. Brillant Grenad ^s et Zéphyr, à 80 c. Reps, Crêpes, Côtelines, Plissés 80 c. Satins, impr. damassés et unis 75 c. Étoffes p. habill. de garçons, à 90 c.
	■ Immenste choix. Prix reconnaissable excessivement bon marché.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, rue Pépinet, LAUSANNE rue Pépinet, 3.

AU RABAIS

Couleurs anglaises en godet pour l'aquarelle
DE LA MAISON WINDSOR ET NEWTON

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.